

CMC MARKETS UK PLC
Et CMC MARKETS CANADA INC.

Grille tarifaire pour
Résidents non américains

Août 2018

Immatriculée en Angleterre Société n°02448409
Autorisée et réglementée par l'Autorité britannique de réglementation des établissements
financiers (Financial Conduct Authority). Immatriculation n°173730

Constituée au Canada. Société n°4303075 Réglementée
par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
Le numéro de la base de données d'enregistrement est le 12570



DOCUMENT DE GRILLE TARIFAIRE

(Août 2018)

La section suivante définit les tarifs applicables dans le cadre de votre Convention avec CMC Markets UK plc («CMC UK») sur la négociation de contrats de différence («CFD») émis par CMC UK et distribués par CMC Markets Canada Inc. («CMC Canada») au Canada.

Nous pouvons modifier cette Grille Tarifaire en vous envoyant un préavis écrit. Les modifications seront applicables à la date indiquée dans le préavis qui aura lieu au moins 10 jours ouvrables après l'envoi du préavis, sauf si cette modification est demandée ou exigée par une autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières. Les modifications du Pourcentage de Couverture seront apportées conformément aux Conditions Générales Canadiennes et peuvent prendre effet immédiatement.

1. Taux de Commission des CFD sur actions

Lorsque vous tradez des CFD sur actions sur notre plateforme, une commission est imputée à votre compte à l'exécution de tout ordre.

Pays/marché	Commission	Devise de la commission	Commission minimum
Canada	1 cent par CFD sur action	CAD	8,00 CAD
États-Unis	1 cent par CFD sur action	USD	8,00 USD
Australie	0,09%	AUD	7,00 AUD
Danemark	0,08%	DKK	90,00 DKK
France	0,06%	EUR	5,00 EUR
Allemagne	0,08%	EUR	9,00 EUR
Hong Kong	0,18%	HKD	50,00 HKD
Irlande	0,08%	EUR	9,00 EUR
Italie	0,10%	EUR	5,00 EUR
Japon	0,15%	JPY	1 000 JPY
Singapour	0,10%	SGD	10,00 SGD
Espagne	0,06%	EUR	5,00 EUR
Suède	0,04%	SEK	49,00 SEK
Suisse	0,08%	CHF	9,00 CHF
Pays-Bas	0,08%	EUR	9,00 EUR
R.-U.	0,10%	GBP	9,00 GBP

2. Frais de Financement

2.1. Les frais de financement pour les CFD sur actions et les CFD sur indices en espèces détenus sur le compte à 22h00 GMT peuvent être soumis à un frais de financement. Les frais de financement reposent sur le taux interbancaire sous-jacent pour la devise (voir tableau ci-dessous) majoré de 2,5% sur les positions acheteuses et minoré de 2,5% sur les positions vendeuses.

Les frais de financement sont imputés pour les positions acheteuses et crédités pour les positions vendeuses, sauf si le taux interbancaire sous-jacent est égal ou inférieur à 2,5%, auquel

cas les positions vendeuses peuvent encourir un frais de financement et sont déduites des liquidités de votre compte.

Devise	Taux interbancaire
CAD	Acceptations bancaires Canada 1 mois
USD	ICE LIBOR USD 1 mois
AUD	Traite d'acceptation bancaire 1 mois
CHF	ICE LIBOR 1 CHF mois
DKK	Taux interbancaire appliqué Copenhague
EUR	EURIBOR 1 mois
GBP	ICE LIBOR GBP 1 mois
HKD	Taux interbancaire appliqué Hong Kong
IDR	1 mois Caution
JPY	ICE LIBOR JPY 1 mois
NOK	Taux interbancaire appliqué Norvège 1 mois
NZD	Traite bancaire 1 mois
SEK	Taux interbancaire appliqué Stockholm 1 mois
SGD	Taux interbancaire appliqué Singapour 1 mois

2.2. Les frais de financement pour les CFD cash sur matières premières et obligations se basent sur les frais de financement inférés et inhérents aux contrats Futures sous-jacents, à partir desquels les cours de nos CFD sur matières et obligations sont issus. Un cours cash caractérise un produit sans échéance fixe ou date de règlement. Le cours de nos produits cash sur matières premières et obligations supprime ce frais de financement inféré (comme décrit précédemment) afin de créer un cours 'cash' en continu. Le frais de financement inféré journalier est ensuite appliqué et constitue notre frais de financement, qui peut être positif ou négatif.

2.3. Les frais de financement pour les CFD sur FX se basent sur le taux tom-next ("Tomorrow to Next Day") du marché sous-jacent de la paire de devises concernée et sont exprimés en pourcentage annuel.

Frais de financement position acheteuse = taux tom-next % - 1%

Frais de financement position vendeuse = taux tom-next % + 1%

Différents taux vont coter pour les positions acheteuses et vendeuses et sont activement négociés entre les banques. Les taux tom-next du marché sous-jacent se basent sur le différentiel de taux d'intérêt entre les deux devises. Généralement, si le taux d'intérêt de la devise de gauche est plus élevé que celui de la deuxième devise dans la parité concernée (sujet au 1% d'ajustement comme mentionné ci-dessus) et si vous détenez une position acheteuse, le frais de financement est crédité sur votre compte. Inversement, si vous détenez une position vendeuse dans ce cas de figure, le frais de financement est débité de votre compte.